



**PRÉFET
D'EURE-
ET-LOIR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture / Cabinet/Service des Sécurités
Service interministériel de Défense
et de Protection Civile
Tél. : 02.37.27.72.00

pref-defense-protection-civile@eure-et-loir.gouv.fr

VIGILANCE JAUNE **RIVIERE : EURE AMONT**

DATE : lundi 10 février 2025 - 16 heures

DESTINATAIRES : Conseil Départemental – CODIS – COZ – DDSP – DDT – DIRNO – Dreux Agglomération – Chartres Métropole – CA du Pays de Dreux, Portes Euréliennes IDF - ENEDIS – SYNELVA - GRDF – RTE - Orange – Gendarmerie – SAMU – Secrétaire Général de la Préfecture – Sous-préfet de Dreux - Médias locaux

Maires des communes concernées : Barjouville, Bréchamps, Champhol, Charpont, Chartres, Chaudon, Chérisy, Coulombs, Courville-sur-Eure, Dreux, Ecluzelles, Fontenay-sur-Eure, Jouy, Le Coudray, Lèves, Lormaye, Luray, Luisant, Maintenon, Mévoisins, Mézières-en-Drouais, Mignières, Montreuil, Morancez, Nogent-le-Roi, Nogent-sur-Eure, Pierres, Sainte-Gemme-Moronval, Saint-Georges-sur-Eure, Saint-Luperce, Saint-Piat, Saint-Prest, Soulaire, Thivars, Ver-lès-Chartres, Villemeux-sur-Eure, Villiers-le-Morhier.

Objet : Placement de la rivière jaune amont en jaune – crue faible

Situation actuelle et évolution prévue : Les pluies d'aujourd'hui (10/02), couplées à des niveaux d'eau déjà hauts sur l'aval du tronçon (station de Charpont), pourraient générer de nouveaux débordements localisés dans ce secteur. Le secteur amont (Chartres) n'est pas concerné.

Tendance à la hausse à la station de Charpont dans les prochaines 24 heures.

Conséquences possibles	Conseils de comportement
Tenez-vous informé de la situation. Les premiers débordements peuvent être constatés. Certains cours d'eau peuvent connaître une montée rapide des eaux.	<ul style="list-style-type: none">- Soyez vigilant si vous vous situez à proximité d'un cours d'eau ou d'une zone habituellement inondable.- Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée.- Conformez-vous à la signalisation routière.

Pour tout renseignement complémentaire (cartes de vigilance et bulletins d'informations), consulter le site <https://www.vigicrues.gouv.fr>